

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



GRAISSE PR.ENGRENAGE FT3

Numéro du produit 446

Mise à jour: 14.7.2020
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.11.2021
Page: 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

GRAISSE PR.ENGRENAGE FT3

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

Numéro de l'article: 86396003 - GRAISSE PR.ENGRENAGE FT3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: lubrifiants.
Uniquement pour usages industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: PFERD-VSM (Schweiz) AG
Werkzeuge und Schleifmittel
Rue/B.P.: Zürichstrasse 38b
Place, Lieu: 8306 Brüttisellen
Suisse
WWW: www.pferd-vsm.ch
E-mail: info@pferd-vsm.ch
Téléphone: +41 044 805 28 28
Télécopie: +41 044 805 28 00

Service responsable de l'information:
Téléphone: +41 044 805 28 28

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Swiss Toxicological Information
Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger:	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



GRAISSE PR.ENGRENAGE FT3

Numéro du produit 446

Mise à jour: 14.7.2020
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.11.2021
Page: 2 de 10

Marquage spécial

EUH208

Contient N-1-Naphtylaniline. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Lubrifiant pâteux à base d'huile minérale avec bentonite comme agent épaississant

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119488764-27-xxxx N°CE 201-983-0 CAS 90-30-2	N-1-Naphtylaniline	< 0,5 %	Acute Tox. 4; H302. Skin Sens. 1; H317. STOT RE 2; H373. Aquatic Acute 1; H400 (Facteur M = 1). Aquatic Chronic 1; H410 (Facteur M = 1).
REACH 01-2119471836-27-xxxx N°CE 231-555-9 CAS 7632-00-0	Nitrite de sodium	< 0,5 %	Ox. Sol. 3; H272. Acute Tox. 3; H301. Aquatic Acute 1; H400 (Facteur M = 1).
REACH 01-2119777867-13-xxxx N°CE 202-414-9 CAS 95-38-5	2-(2-Heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	< 0,25 %	Acute Tox. 4; H302. Skin Corr. 1C; H314. STOT RE 2; H373. Aquatic Acute 1; H400 (Facteur M = 10). Aquatic Chronic 1; H410 (Facteur M = 1).

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Ingestion:

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



GRAISSE PR.ENGRENAGE FT3

Numéro du produit 446

Mise à jour: 14.7.2020
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.11.2021
Page: 3 de 10

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

jet d'eau en aspersion, Poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires:

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. En cas d'infiltration dans la canalisation, les cours d'eau ou le sol, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver le récipient bien fermé. température de stockage: 0 °C à 40°C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



GRAISSE PR.ENGRENAGE FT3

Numéro du produit 446

Mise à jour: 14.7.2020
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.11.2021
Page: 4 de 10

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Tenir à l'écart d'agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Type	Valeur seuil
Suisse: VME	10 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)
Suisse: VME	3 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
Appareil avec filtre à particules P1 conforme à la norme EN 143.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: Caoutchouc nitrile
Epaisseur: 0,3 mm
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Forme: pâteux
Couleur: marron clair

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



GRAISSE PR.ENGRENAGE FT3

Numéro du produit 446

Mise à jour: 14.7.2020
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.11.2021
Page: 5 de 10

Odeur:	odeur d'huile minérale
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 300 °C (ASTM D86)
Point éclair/plage d'inflammabilité:	> 200 °C (ASTM D92)
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 0,93 g/cm ³ (ASTM D1217)
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition:	> 350 °C
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Valeur de pénétration: 270 - 290 mm/10 (20°C; ISO 2137)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: > 350 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



GRAISSE PR.ENGRENAGE FT3

Numéro du produit 446

Mise à jour: 14.7.2020
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.11.2021
Page: 6 de 10

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	DL50 Rat, par voie orale: 2000 - 5000 mg/kg CL50 Rat, par inhalation: > 5100 mg/m³/4h
Effets toxicologiques:	Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL50 Rat, par voie orale: ATE 29310 mg/kg Toxicité aiguë (dermique): Manque de données. Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données. Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sans effets irritants. Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sans effets irritants. Sensibilisation respiratoire: Manque de données. Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient N-1-Naphtylaniline. Peut produire une réaction allergique. Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données. Cancerogénité: Manque de données. Toxicité pour la reproduction: Manque de données. Effets sur et par le lait maternel: Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données. Danger par aspiration: Manque de données.
Autres informations:	Indication sur N-1-Naphtylaniline: DL50, Rat, par voie orale: 1625 mg/kg Indication sur 2-(2-Heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol: DL50, Rat, par voie orale: 1265 mg/kg (OECD 401) DL50, Lapin, dermique: > 2000 mg/kg (OECD 404)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



GRAISSE PR.ENGRENAGE FT3

Numéro du produit 446

Mise à jour: 14.7.2020
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.11.2021
Page: 7 de 10

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Indication sur N-1-Naphtylaniline:
Toxicité bactérienne:
EC50 boue activée: > 10000 mg/L (OECD 209).
Toxicité pour les algues:
EC50 Desmodesmus subspicatus (algue verte): 0,25 mg/L/72h (OECD 201).
Toxicité pour la daphnia:
EC50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 0,32 mg/L/48 h. (OECD 202).
Toxicité pour le poisson:
CL50 Oncorhynchus mykiss: 0,44 mg/L/96 h (OECD 203).
Indication sur 2-(2-Heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:
Toxicité pour la daphnia:
EC50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 0,136 mg/L/48 h (OECD 202).
Toxicité pour les algues:
EC50 Desmodesmus subspicatus (algue verte): 0,03 mg/L/72h (OECD 201).
Toxicité pour le poisson:
EC50 Danio rerio 0,3 mg/L/96 h (OECD 203).

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 12 01 12* = Déchets de cires et graisses
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



GRAISSE PR.ENGRENAGE FT3

Numéro du produit 446

Mise à jour: 14.7.2020
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.11.2021
Page: 8 de 10

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Seulement dangereux pour le transport en bateau-citerne.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:
Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:
Aucune donnée disponible

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 11 = Solides combustibles
Classe de risque pour le milieu aquatique:
1 = Présente un faible danger pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



GRAISSE PR.ENGRENAGE FT3

Numéro du produit 446

Mise à jour: 14.7.2020
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.11.2021
Page: 9 de 10

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

- H272 = Peut aggraver un incendie; comburant.
- H301 = Toxique en cas d'ingestion.
- H302 = Nocif en cas d'ingestion.
- H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
- H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 = Contient N-1-Naphtylaniline. Peut produire une réaction allergique.

Abréviations et acronymes:

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EC50: Concentration efficace 50%
- CE: Communauté européenne
- EN: Norme européenne
- UE: Union européenne
- IATA: Association du transport aérien international
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- CL50: Concentration létale médiane
- DL50: Dose létale 50%
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- facteur M: Facteur de multiplication
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Créée: 26.4.2019

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



GRAISSE PR.ENGRENAGE FT3

Numéro du produit 446

Mise à jour: 14.7.2020
Version: 1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.11.2021
Page: 10 de 10

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.